

ASSOCIATION PAYS CARCASSONNAIS (11)

ÉTUDE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE POUR LE PAYS

Séminaire 3: les structures naturelles et construites du paysage

10 février 2010

Compte-rendu n°2

Étaient présents :

AGALBERT M	Société Résonance
ALART Philippe	Technicien Haut Minervois
BRUN C	Prestataire sur Canal du Midi
CARO Claude	Citoyen Carcassonnais
CHAIGNEAU	Citoyen
COCORDAU M	Société Résonance
DAL MASO Ginette	Aude habitat
COWEN M	Association Patrimoine Montolitein
ETORE Jeanne	conseillère municipale Montolieu
FOUSSAT Daniel	ATAC – vice Président du Pays Carcassonnais
GLORIEUX P	Prestataire « la Rougeanne »/
KOENIG Max	Maire St Martin le Viel
LANDSBERGER-ISAAC Boris	association Gée Aude
MILHAU J.	Association Capitelles des Pierres Sèche
LAFON Valérie	Pays Carcassonnais
RUDNIK GILS Arlette	Pays Carcassonnais
CALMON Maryse	Service environnement du conseil général
ROCA D'HUYTEZA Pierre	Urbaniste qualifié
PONROUCH Véronique	CAUE 11
ROI Catherine	Agence Urbane directeur d'étude et mandataire
SOUVILLE Agnès	Agence Urbane
DANTIN Georges	groupement Urbane / AMIDEV

La charte architecturale et paysagère du pays carcassonnais est un document commun qui permet d'une part de partager la connaissance du territoire, et d'autre part d'établir des recommandations et préconisations sous forme de fiches indicatives non opposables aux tiers, mais pouvant être adossées à des documents d'urbanisme.

L'objet de la série de séminaires organisés autour des enjeux qui ressortent du diagnostic est de :

- préciser certains de ces enjeux ;
- faire émerger des recommandations ou des préconisations à inscrire dans la charte ;
- dégager des pistes d'action.

1 Introduction par l'agence Urbane : la diversité et la richesse du pays carcassonnais.

Le pays regroupe 78 communes implantées de manière groupée dans le territoire et rythmée par la valeur agronomique des sols ; des cœurs anciens pour chaque agglomération ou presque et une permanence d'occupation importante avec une part des logements anciens encore significative en 2005 (43% du parc des résidences principales date d'avant 1948). Ce patrimoine représentatif de la période médiévale à nos jours confère une valeur d'ensemble à la plupart des agglomérations. Qu'il soit exceptionnel, ou d'accompagnement, ce patrimoine se compose d'une architecture savante et

d'une architecture domestique.

La diversité des caractéristiques du pays est perceptible grâce à ses éléments de structure du paysage permettant de la mettre en scène ou de la rendre visible (l'autoroute, le canal du Midi mais aussi quelques itinéraires routiers au rang desquels la « Minervoise » par exemple.) Cette diversité tient à la géologie, aux reliefs et à la présence de l'eau...au delà des éléments climatiques et de la couverture végétale « originelle » qui fonctionnent en lien avec les sites.

Une des structures naturelles forte du paysage du Pays Carcassonnais s'appuie sur **la présence de l'eau** et ce qu'elle façonne dans les installations des activités et des villages.

Les villages sont groupés, les domaines sont dispersés mais organisés...à chaque implantation la présence de l'eau donne des clés et permet d'organiser des vocations aux espaces. Ressource lorsqu'elle est captée et utilisée quotidiennement, elle sait aussi être dans ses débordements un danger. Néanmoins, elle reste un potentiel en termes d'espaces de nature, de couronnes jardinées et de continuité environnementale qui participent à l'attractivité du Pays. C'est un enjeu contemporain que de savoir tirer parti de cette présence et savoir en préserver la continuité d'usages.

La Zone inondable du Fresquel et de l'Aude pourrait constituer un levier fort à un projet d'agglomération où les espaces « libres » constituent l'armature d'un projet de paysage et d'« usage » de la nature par les habitants. Les espaces libres constituent en effet une ressource importante pour l'enrichissement du cadre de vie des urbains et périurbains.

Le canal du Midi constitue un des éléments singuliers du territoire qu'il traverse dans ses séquences : vallée du Fresquel, vallée de l'Aude, entre plaine du Languedoc et montagne Noire. Aujourd'hui, ses espaces paysagers évoluent, son attractivité touristique se renforce, quelle place entre paysage et élément de valorisation pour le Pays Carcassonnais ?

Le territoire du Pays est vaste et parcouru depuis l'Antiquité. **Ces parcours** constituent une réelle richesse dans leur diversité et dans ce qu'ils donnent à voir. Le paysage routier est en cours d'évolution, en lien avec l'étalement urbain de ces dernières années. Les itinéraires des chemins de randonnées permettent de parcourir le pays en se « régaler » du paysage et des ambiances urbaines singulières et diverses. Toutefois les risques de banalisation sont réels. Quelle en est la prise en compte aujourd'hui ?

Enfin, à la diversité des structures du paysage, s'ajoutent **la diversité du bâti** et des protections, ainsi que **la disparité des documents d'urbanisme**. Ces disparités et potentiels posent la question du bâti existant et à venir ; d'un projet de territoire cohérent où éléments structurants, reconnaissances et stratégies de projet sont au même niveau.

2 • Les démarches de valorisation des jardins autour des villages

les jardins, une richesse environnementale et sociale

Véronique PONROUCH, CAUE 11

3 grands rôles pour les jardins :

1- rôle de régulateurs sociaux et économiques dans les villes : jardins ouvrier / partagé / collectif.

En période de crise, les jardins favorisent le lien social, interculturel. Ils jouent un rôle de :

- régulation économique
- régulation citoyenne.

2- lutte contre l'étalement urbain et préservation du foncier agricole.

Le CAUE joue un rôle d'accompagnement des petites communes. Les jardins constituent une entrée, un prétexte pour aller plus loin sur les questions urbaines d'une commune. Les jardins peuvent être protégés. Les documents d'urbanisme sont l'occasion privilégiée pour réfléchir à une stratégie de développement d'extensions urbaines.

3- production agricole de proximité

Ils offrent une opportunité de production de proximité en cas de professionnalisation. Les collectivités ont alors à s'interroger sur la protection des ceintures vertes, autour des villes pour le maraîchage, l'arboriculture ? quelle distribution ?

1-2 les jardins :

Depuis 6 mois, l'EPFR (établissement public foncier régional), alimenté par la Taxe Spéciale d'Équipement, alloue à hauteur de 15% de ce fonds un budget pour les zones naturelles et équipements spéciaux.

• « Petits bouts de jardins dans la ville » est une opération visant à mettre en réseaux des communes et expériences. 8 communes sont impliquées. Des actions pour la protection du patrimoine « eau » et pour la création de jardins communaux sont engagées :

- Castelnaudary : révéler ce qui est là : les jardins de Riquet avec des systèmes d'irrigation. La commune rachète des terrains pour les rendre inaliénable dans la modification du PLU.
- Rouffiac d'Aude : 150 habitants, 48 jardins
- Tuchan : système collectif de jardin avec réseau local d'associations de développement
- Villerouge Termenès : jardin médiéval avec travail sur les plantes du Moyen-Âge
- Ginestas : réflexion sur les zones urbaines et jardins, sur les cheminements doux, échanges de graines...
- Conilhac : label « les jardins de cocagne », insertion de populations en difficulté : production bio et livraison de paniers.
- Carcassonne : 272 jardiniers sont constitués en association, les jardins (du rey) constituent des espaces publics spontanés forts et participent à la co-construction du paysage.

Exemple d'accompagnement des communes : commune de la Serpent

L'analyse environnementale et urbaine de la commune par le CAUE a révélé la présence de jardins (40 pour 70 habitants) et de nombreuses sources. À l'issue du travail d'analyse, l'eau a constitué l'entrée pour élaborer une stratégie de développement pour la commune :

- Création de jardins et vergers communaux. Travail sur les espèces endogènes avec Jean Rivière, horticulteur maraîcher.
- Transcription dans les outils d'urbanisme. Si le CAUE travaille sur le PADD, le PLU fait par un bureau d'études pourrait être à moindre coût. Cette méthode permettrait de généraliser les PLU, plus efficace pour construire et garantir le projet d'une commune que la carte communale.

Actions pour les jardins (partenariat avec l'association Gée Aude pour les 6 premières actions) :

- *sensibilisation des jardiniers à des techniques de cultures écologiques, aller vers ZÉRO pesticide ; travail sur la préciosité de l'eau ;*
- *former le regard des élus et des personnels communaux à une autre approche des espaces publics : faire entrer la nature dans la ville implique une appréhension esthétique différente de l'espace, acceptant notamment des plantations plus spontanées que le fleurissement systématique, complexe et onéreux ;*
- *Mobiliser (repérage des forces vives) et sensibiliser la population à la co-production de l'espace : « le paysage appartient à celui qui le regarde »*
- *Rassembler et animer les dynamiques locales ;*

- *Transmettre des savoirs et savoir faire entre les générations (anciens qui ne cultivent plus mais mettent à dispositions leur parcelle et savoirs pour les générations suivantes).*
- *avec l'association Gée Aude : éducation à l'environnement.*
- *Traduire le projet communal dans un document d'urbanisme, au mieux le PLU.*

3 le lien agriculture jardin

Mutation des systèmes agricoles avec bouleversements dans :

- la production
- les systèmes de distribution.

La demande en produits locaux de qualité n'est pas suivie par la production, il est aujourd'hui nécessaire de l'organiser : *Nécessité d'aller vers des systèmes plus transversaux, où production et distributions s'articulent.*

Il y a eu un Colloque en octobre 2009 : Agriculture et paysage.

Actions de soutien à l'agriculture de proximité :

- *production : soutien aux agriculteurs par les collectivités pour l'accès au foncier, aide à la rentabilité, accompagnement de l'installation en péri urbain avec réservation d'espaces (mise à disposition du foncier) Exemple à Couiza : couveuse avec association Terre de Liens – La Foncière pour aider à l'installation des maraîchers (accès au foncier) et permettre la viabilité de l'activité.*
- *distribution : création de plateformes locales de distribution en circuit court ;*
- *pédagogie : les « fermes écoles », les nouveaux espaces publics de sensibilisation à l'agriculture auprès des populations urbaines.*

Les jardins constituent des enjeux pour la charte à divers titres (urbanisme et paysage), à différentes échelles. Il est nécessaire de se donner une ligne de conduite dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, préservations de terrains...)

Le PLU permet de travailler le projet, se poser la question des espaces publics qui font liens, des continuités vertes et bleues ; utiliser les contraintes pour fabriquer le projet (ex : les jardins sont souvent situés en zone inondable).

Les jardins sont à considérer non seulement pour ce qu'ils sont : espaces de nature et de culture qui donnent à l'eau une place privilégiée, mais aussi pour ce qu'ils portent : objets de consensus, ils constituent des leviers à la construction et à la communication des documents d'urbanisme.

3 • Concevoir avec les zones inondables

La contrainte comme levier au projet urbain

Pierre Roca d'Huyteza, urbaniste qualifié

Réflexion en amont de la révision du PLU sur les secteurs inondables de la ville de Montauban.

Le PPRI, très contraignant sur la partie basse de la ville, interdit la création de logements, d'activités nouvelles en rez-de-chaussée ; il annonce ainsi la mort d'un quartier. Auprès des techniciens et des élus, l'image de cette partie de la ville est très négative, et ne peut se projeter dans l'avenir.

Enjeu de la réflexion : faire émerger un projet pour ce quartier.

Démarche :

- Faire reconnaître par les élus les caractéristiques positives de ces quartiers : le PPRI est aussi un levier pour utiliser la 2^{ème} partie de Montauban (non inondable) au projet de l'ensemble du reste de la ville.
- Donner à rêver : véhiculer une idée simple auprès des élus : une ville jardin...

L'existant est constitué de petits jardins à connecter aux berges, le parc des deux rives.

La démarche de projet devient alors un outil d'échanges. Le projet mis en perspective avec le PPR permet d'ouvrir le dialogue.

- ⇒ 1^{ère} étape : le plan de référence permet de poser les idées du projet. Les élus s'en saisissent et ouvrent le dialogue avec l'Etat sur le PPR et un assouplissement possible en cohérence avec un projet d'ensemble.
- ⇒ 2^{ème} étape : Comment faire évoluer le PPRI à partir des axes du projet : trouver des solutions de dialogue. Le plan de référence se propose d'être un outil pour l'Etat et la commune pour faire évoluer le PPRI. Il est traduit dans le PLU. Il va nourrir l'idée du parc des deux rives par des petits projets :
 - identification des espaces à dédensifier, où les contraintes vont être renforcées (parc des deux rives et cœur d'îlots).
 - Identification des espaces à densifier : logements à créer et réintroduction de l'activité.

Le tableau de bord de la constructibilité constitue un outils de dialogue : afin d'éviter une croissance élevée du nombre d'habitants soumis au PPRI, le tableau de bord permet de suivre les constructions / démolitions en comité inter-partenarial, associant l'Etat et la commune. Il permet de maintenir un certain équilibre entre les surfaces à construire et les surfaces à démolir ou à préserver.

Le projet sur le long terme consiste à se doter d'un plan cadre des espaces publics majeurs avec une maîtrise d'ouvrage pour accompagner et coordonner sur un temps long : faire muter des lieux, travailler sur les espaces publics, conforter ou créer des continuités, agir dans la simplicité, parfois enlever et non rajouter.

Préconisations :

- *Trouver des solutions de dialogue et utiliser le réglementaire pour construire une démarche de projet : le projet et la bonne échelle de l'action permettent de trouver de nouveaux équilibres pour faire évoluer des documents contraignants ;*
- *Mobiliser ce qui existe et le mettre en réseau pour lui faire prendre de l'ampleur : tricoter dans la dentelle pour fabriquer un projet d'envergure ;*
- *Amener les élus à avoir un autre regard sur l'espace public ;*
- *Inscrire finement le projet dans les documents d'urbanisme.*

4 • La place des sentiers de randonnées dans le paysage du Pays carcaissonnais

*La gestion du plan départemental des chemins de randonnée
Maryse CALMON, Service Environnement du Conseil Général*

Le plan départemental des chemins de randonnée a été adopté en 1996.

Il poursuit un double objectif :

- Préserver les chemins ;
- Mailler les territoires.

Il permet notamment de créer et gérer les chemins en faisant un diagnostic de l'existant. Sa gestion est financée par la taxe des espaces naturels sensibles. Il est l'occasion d'établir un partenariat avec les associations de randonnées et les communautés de communes qui ont pris compétence pour la création et la gestion des itinéraires de promenade et randonnée.

Le Conseil Général est financeur et coordinateur, mais n'est pas maître d'ouvrage, hormis sur l'itinéraire du sentier Cathare.

Une charte signalétique spécifique a été élaborée en lien avec les Espaces Naturels.

Les itinéraires linéaires, de type GR

S'adressent à un public de randonneurs :

Une structuration de l'accueil touristique s'avère nécessaire autour de ces itinéraires, ainsi que la mise en place de comités de pilotage sur des sentiers spécifiques (ex : chemin de Saint Jacques de Compostelle).

Trois itinéraires de grande randonnée traversent le département de l'Aude :

- *GR 36 de Bretagne (Ouireham) à Bourg Madame (Caen, Le Mans, Saumur, Thouars, Parthenay, Angoulême, Périgueux, Sarlat la Canéda, Cahors, Villefranche de Rouergue, Albi, Mazamet, Carcassonne, Bourg Madame) ;*
- *GR 77 Hérault lac du saut de Vésoules au Sommail puis au signal de l'Alaric ;*
- *GR 7 : chemin qui suit la ligne du partage des eaux Méditerranée Océan du ballon d'Alsace à Andorre la Vieille.*

Les grandes traversées constituent un enjeu car elles permettent de se rendre compte de la diversité et des continuités...

Les petites boucles de promenade : visent à faire découvrir le territoire aux visiteurs extérieurs et aux habitants.

Elles permettent de donner à voir les spécificités (patrimoine naturel et patrimoine bâti) des communes.

Ces boucles sont classées par types de critères :

- intérêt de l'itinéraire
- accueil et information
- environnement touristique

Ces critères permettent notamment d'identifier les actions stratégiques à mener.

Le classement est soit d'intérêt départemental, territorial, ou local et ouvre droit à des financements selon les catégories.

Les chemins constituent un **patrimoine**, ils sont parfois millénaires et donnent à voir le patrimoine naturel, économique et bâti, la richesse d'un territoire. Ils parlent du territoire et en révèlent la diversité des paysages dans le pays.

Ex : les schistes sur le Haut Cabardès ;

Les pierres sèches dans le Haut Minervois et autour d'Aragon...

Les retombées économiques de la randonnée peuvent être importantes à condition de construire une offre cohérente. La mise en place d'un comptage sur le sentier cathare permet d'évaluer les besoins et les retombées économiques potentielles.

Préconisations: valorisation / mutualisation / communication

⇒ **économie du tourisme**

- *harmonisation des modes de communication entre le Conseil Général et les offices du tourisme ; coordination entre les acteurs (cf. Comité Départemental des Espaces*

Sites et Itinéraires)

- Les communautés de communes sont les maîtres d'ouvrages, il est nécessaire d'harmoniser la communication à l'échelle du pays qui est une échelle pertinente sur la question des sentiers ;
- Harmoniser un guide à l'échelle du pays : aujourd'hui Malepère et Carcassonnais n'ont pas de guide ;
- Entretien des sentiers : moins de sentiers, mais mieux balisés et entretenus ;
- Accompagner les chemins par une offre touristique adaptée et accessible permettant de capter la clientèle touristique : hébergement, accompagnateur...=> créer une synergie entre les différents prestataires touristiques ;
- Capter sur le pays, le tourisme lié au rayonnement international du canal et de la cité ;

⇒ **Appropriation des richesses** : à différentes échelles, sensibiliser les élus et les habitants, leur faire connaître leur territoire, les former :

- Appréhender les chemins comme levier transversal de la découverte du Pays : nécessité d'animation, l'aménagement ne vit pas seul ;
- Créer les conditions d'une transmission scientifique entre les prestataires et les agents de tourisme ;
- Travailler à une appropriation par les habitants des richesses locales pour une mise en valeur sur l'extérieur : le travail sur l'identité permet ensuite de travailler sur l'image (ce que l'on donne à voir à l'extérieur) ;
- Construire des actions pédagogiques autour des parcours. Ex : fédération AUDE CLAIRE, édition de livrets pédagogiques pour apprendre à lire le paysage / montage d'actions pédagogiques pour une appropriation du territoire par les acteurs et utilisateurs: travail de coordination, d'animation ;
- Utiliser les chemins comme entrée pour la prise en compte de la richesse et la diversité du Pays auprès des élus et des habitants : nature, patrimoine bâti, industries, vigne...
- Mettre en valeur le bâti dans les sentiers : inventer des modes de financements, de valorisation (chantier d'insertion, animation touristique, appel à bénévolat des habitants...);
- Rendre accessible le territoire à ses habitants : restituer les berges de l'Aude aux habitants de l'agglomération ; aménager, valoriser les Espaces Naturels Sensibles, mettre en cohérence les sentiers et les accès.

5 • Le Canal du Midi, démarches de valorisation et protection en cours

Les interventions de VNF et Roland BONNET de l'Etat présentant deux points de vue sur la question paysagère du canal, sont reportées au 26 mars prochain.

Catherine ROI, Agence Urbane fait une présentation des enjeux pour VNF

Entretien et gestion du canal du Midi :

- Voies navigables de France est gestionnaire de la voie d'eau et avec elle du patrimoine bâti sur son domaine public fluvial,
- L'Etat est propriétaire de l'emprise et est garant du site classé.

Enjeu de modification du paysage :

Le paysage emblématique que constitue le Canal du Midi s'appuie sur les alignements qui le bordent. 60% des essences aujourd'hui sont des platanes. Avec la maladie du chancre coloré qui les touchent, ce paysage est menacé. VNF est en cours de réflexion sur un plan de gestion qui permettra progressivement et selon les risques et avancées de la maladie, de remplacer le platane par une diversité d'essences, réutilisée dans le motif de l'alignement et dans un projet paysager d'ensemble.

Le projet s'articule autour de plusieurs principes :

- affirmer le sentiment d'unité ;
- retrouver la notion d'essence emblématique ;
- diversifier les essences en lien avec la diversité des paysages ;
- conforter la singularité végétale des sites ;
- construire un projet par rapport à un écosystème : diversité des essences.

Il s'appuie sur un travail sur des unités paysagères, par séquences :

- comment s'implante le canal dans son site ?
- quels motifs paysagers l'accompagnent ?

Se pose alors la question des abattages et des temporalités de remplacement.

Le plan de gestion permet de construire un projet sur le canal qui répond à plusieurs questions :

- d'une part sur l'image que l'on va donner à ce patrimoine posant ainsi l'enjeu de la transmission ;
- d'autre part sur l'adéquation entre protection, valorisation et fréquentation touristique ;

Enjeux

- *Construire un projet autour de ce qui est perçu aujourd'hui comme une contrainte : le classement. Travailler sur un projet de territoire qui inclut la « chaussette » protégée et les co-visibilités.*
- *Anticiper sur la communication pour rendre les actions relatives au renouvellement du motif végétal, visibles et positives.*
- *Valoriser la notion de parcours qui donne à voir la diversité des séquences traversées.*

Séminaires autour de la charte architecturale et paysagère du pays carcaissonnais:

2 février

1 Comment continuer à valoriser les bâtis de caractère ?

2 Quelle architecture contemporaine dans un objectif de développement durable ?

10 février

3 Les structures naturelles et construites du paysage : l'eau, les jardins, les parcours

26 février

6 Comment étendre les bourgs et villages aujourd'hui ?

26 mars

3 Les structures naturelles et construites du paysage : le canal du Midi

4 Quels paysages viticoles préserver? Quel accompagnement pour des transformations ?

5 Quels projets de paysages avec les énergies renouvelables ?

en cours de programmation

7 Quelle communication pour la charte du Pays Carcassonnais ?